

Dans le cadre de sa politique scientifique, l'Université de Lille soutient l'organisation de manifestations scientifiques, contribuant à renforcer son rayonnement. Le présent appel concerne l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques de portée nationale ou internationale, organisées au premier semestre de l'année civile 2026. Les écoles thématiques peuvent être soutenues dans le cadre du présent AAS.

Critères d'éligibilité :

- La manifestation scientifique devra être organisée par des personnels de l'université ou des chercheurs des EPST relevant d'une unité de recherche dont ULille est tutelle.
- Le soutien sera accordé aux manifestations organisées sur les campus de l'Université de Lille, ou en région Hauts-de-France. Les colloques organisés hors région HdF pourront être soutenus sous réserve (stricte) que le comité d'organisation ou le comité scientifique soit présidé par un personnel de ULille ou un personnel des EPST d'unités de recherche dont ULille est tutelle.
- Le programme doit être le résultat d'un appel à communications dans les réseaux appropriés et les propositions devront être sélectionnées par un comité scientifique.
- Le caractère international doit être attesté par la participation de congressistes non français, il ne s'agit pas d'inviter uniquement des orateurs étrangers. L'appel à communication devra en particulier être diffusé à l'international, et le comité scientifique devra être international.
- Les organisateurs devront s'efforcer de respecter un équilibre des genres pour les interventions du programme scientifique. Au minimum, la composition des comités scientifique et d'organisation devront respecter la parité de genres dans une proportion au moins équivalente à celle constatée pour la discipline.
- Le soutien concernera prioritairement les manifestations qui n'ont pas déjà obtenu de subvention de l'Université de Lille.
  - Conformément au plan de transition écologique, les responsables scientifiques porteront une attention particulière à la poursuite d'actions efficaces de sobriété (déplacements liés à la manifestation, restauration, etc. ...).
  - Le budget doit être équilibré et justifié. La prise en charge de frais de mission (déplacement et hébergement) devra être limitée aux orateurs invités et éventuellement aux doctorants. Le nombre de participants sera estimé au plus juste, si c'est pertinent sur la base des éditions précédentes. Au regard des moyens d'information par internet, les frais de publicité seront limités au maximum.
  - Les dépenses de photocopies ou d'impression ne sont plus éligibles, par souci de préservation de l'environnement. Le soutien pourra néanmoins concerner l'édition des actes de la manifestation.
  - Dans le cas où une location de salle est envisagée, le coût de la réservation devra figurer au budget de la manifestation. Se rapprocher du prestataire pour en connaître le montant.
- Il est recommandé que des frais d'inscription, permettant de participer aux frais d'organisation, soient demandés aux participants. Leur montant sera à préciser dans le formulaire saisi en ligne. L'agent Comptable de l'Université de Lille demande l'application de la TVA réglementaire à 10% sur les frais d'inscription hors repas. La TVA sera collectée et reversée à l'administration fiscale.
- ULille incite les porteurs à déposer une demande de financement au Conseil régional Haut-de-France (exemple dispositif VALORIS) dans la mesure où ils répondent aux critères de recevabilité du financeur ou d'autres dispositifs de financement (ex. MESHS). Il est souhaitable que l'UR apporte des fonds propres

- Le taux d'aide est plafonné à 40% maximum du budget total, et l'aide est limitée à un montant total de 6000€.
- La mention de l'aide apportée par ULille devra apparaître explicitement dans les documents de la manifestation.
- Les critères précisés ci-dessus permettront au Conseil Scientifique de prioriser les demandes.
- Les crédits devront impérativement être consommés sur l'année civile 2026.
- Un bilan de la manifestation sera demandé *a posteriori*, avec le programme final, un bilan financier, les justificatifs de dépenses (extraction SIFAC par l'université), et la liste des participants.
- Informations générales :
- Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/> Attention, se munir impérativement de votre numéro ORCID pour la saisie.
- Toute demande devra être soumise au directeur ou à la directrice d'unité préalablement au dépôt sur l'application. La demande comportera l'avis du directeur ou de la directrice d'unité ainsi qu'un classement en cas de demandes multiples émanant d'une même unité. L'avis (avec le classement le cas échéant) devra être déposé sur l'application **au plus tard le 27/10/2025**
- Calendrier :
- Ouverture de l'application de saisie : **29/09/2025**
- Fermeture de l'application de saisie : **27/10/2025 minuit**
- Navettes entre les porteurs et la Direction d'Appui à la Recherche : du 28/10/2025 au 07/11/2025
- Transmission des demandes aux élus du CS : 10/11/2025
- Conseil Scientifique (examen des demandes) : **20/11/2025**
- Contact pour toute question relative à cet appel à soutien :
- Stella BOUAMRIRENE – 03-62-26-80-82 – [dar-structurespartenariats@univ-lille.fr](mailto:dar-structurespartenariats@univ-lille.fr)

*Dans le cadre de sa politique scientifique, l'Université de Lille soutient l'organisation de manifestations scientifiques, contribuant à renforcer son rayonnement. Le présent appel concerne l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques de portée nationale ou internationale, organisées au premier semestre de l'année civile 2026. Les écoles thématiques peuvent être soutenues dans le cadre du présent AAS.*

*Critères d'éligibilité :*

- *La manifestation scientifique devra être organisée par des personnels de l'université ou des chercheurs des EPST relevant d'une unité de recherche dont ULille est tutelle.*
- *Le soutien sera accordé aux manifestations organisées sur les campus de l'Université de Lille, ou en région Hauts-de-France. Les colloques organisés hors région HdF pourront être soutenus sous réserve (stricte) que le comité d'organisation ou le comité scientifique soit présidé par un personnel de ULille ou un personnel des EPST d'unités de recherche dont ULille est tutelle.*
- *Le programme doit être le résultat d'un appel à communications dans les réseaux appropriés et les propositions devront être sélectionnées par un comité scientifique.*
- *Le caractère international doit être attesté par la participation de congressistes non français, il ne s'agit pas d'inviter uniquement des orateurs étrangers. L'appel à communication devra en particulier être diffusé à l'international, et le comité scientifique devra être international.*
- *Les organisateurs devront s'efforcer de respecter un équilibre des genres pour les interventions du programme scientifique. Au minimum, la composition des comités scientifique et d'organisation devront respecter la parité de genres dans une proportion au moins équivalente à celle constatée pour la discipline.*
- *Le soutien concernera prioritairement les manifestations qui n'ont pas déjà obtenu de subvention de l'Université de Lille.*
- *Conformément au plan de transition écologique, les responsables scientifiques porteront une attention particulière à la poursuite d'actions efficaces de sobriété (déplacements liés à la manifestation, restauration, etc.).*
- *Le budget doit être équilibré et justifié. La prise en charge de frais de mission (déplacement et hébergement) devra être limitée aux orateurs invités et éventuellement aux doctorants. Le nombre de participants sera estimé au plus juste, si c'est pertinent sur la base des éditions précédentes. Au regard des moyens d'information par internet, les frais de publicité seront limités au maximum.*
- *Les dépenses de photocopies ou d'impression ne sont plus éligibles, par souci de préservation de l'environnement. Le soutien pourra néanmoins concerner l'édition des actes de la manifestation.*
- *Dans le cas où une location de salle est envisagée, le coût de la réservation devra figurer au budget de la manifestation. Se rapprocher du prestataire pour en connaître le montant.*
- *Il est recommandé que des frais d'inscription, permettant de participer aux frais d'organisation, soient demandés aux participants. Leur montant sera à préciser dans le formulaire saisi en ligne. L'agent Comptable de l'Université de Lille demande l'application de la TVA réglementaire à 10% sur les frais d'inscription hors repas. La TVA sera collectée et reversée à l'administration fiscale.*
- *ULille incite les porteurs à déposer une demande de financement au Conseil régional Haut-de-France (exemple dispositif VALORIS) dans la mesure où ils répondent aux critères de recevabilité du financeur ou d'autres dispositifs de financement (ex. MESHS). Il est souhaitable que l'UR apporte des fonds propres*
- *Le taux d'aide est plafonné à 40% maximum du budget total, et l'aide est limitée à un montant total de 6000€.*
- *La mention de l'aide apportée par ULille devra apparaître explicitement dans les documents de la manifestation.*
- *Les critères précisés ci-dessus permettront au Conseil Scientifique de prioriser les demandes.*
- *Les crédits devront impérativement être consommés sur l'année civile 2026.*
- *Un bilan de la manifestation sera demandé a posteriori, avec le programme final, un bilan financier, les justificatifs de dépenses (extraction SIFAC par l'université), et la liste des participants.*

Discipline	<b>SHS - Sciences Humaines et Sociales</b>
Unité de recherche	<b>UMR 8163 - LABORATOIRE SAVOIRS TEXTES LANGAGE</b>
Nom du responsable scientifique	<b>XXXXX</b>
email	<b>xxxx@univ-lille.fr</b>
Téléphone	<b>0000000000</b>
Numéro ORCID	<b>000</b>

Titre du projet	<b>XXXXXX</b>
-----------------	---------------

Montant de la demande

**2 000,00 €**

Institution organisatrice

Type de la manifestation

Indiquer la/les date(s) précise(s) de la manifestation

Nombre de jours

Lieu

Si hors région, Préciser le membre Université de Lille ou EPST du Comité d'organisation ou du Comité scientifique

Ampleur

Dépôt de dossier à la Région

Si oui, nom de l'Établissement gestionnaire

Description de la manifestation

Contexte scientifique / Cohérence avec le projet de l'Unité de recherche

(Pré) programme

*Les organisateurs devront s'efforcer de respecter un équilibre des genres pour les interventions du programme scientifique.  
Nom, Prénom, qualité, institution d'origine*

Nombre de femmes

Nombre d'hommes

Résultats attendus en visibilité scientifique, Perspectives de valorisation

Existe-t-il un appel à communication?

Moyen de diffusion de l'appel à communications

Comité Scientifique

Composition du Comité scientifique

*ATTENTION - Le comité scientifique devra veiller, par ailleurs, au respect de la parité de genres dans une proportion au moins équivalente à la discipline.*

*Nom, Prénom, qualité, institution d'origine*

Nombre de femmes

Nombre d'hommes

Comité d'organisation

*ATTENTION - Le comité d'organisation devra veiller, par ailleurs, au respect de la parité de genres dans une proportion au moins équivalente à la discipline*

*Nom, Prénom, qualité, institution d'origine*

Nombre de femmes

Nombre d'hommes

Conférenciers

Nombre de conférenciers pris en charge

Nombre de conférenciers (Preennent la parole)

Auditeurs

Nombre d'auditeurs (Ecoutent)

Nombre de participants TOTAL (Total : Conférenciers + Auditeurs)

Frais d'inscription

Si différents tarifs appliqués, merci de préciser les montants ainsi que les critères

Quels sont les efforts prévus en matière de sobriété (déplacements liés à la manifestation, restauration, etc. ...)

Avis du Directeur d'Unité

*Toute demande devra être soumise au directeur-riche d'unité préalablement au dépôt sur l'application.  
pièce à joindre - courrier du Directeur d'Unité contenant l'avis et le classement en cas de demandes multiples*

Budget prévisionnel

DETAILLER PRECISEMENT LE BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION EN TTC (Le budget doit être équilibré)

Pour la partie recette : Préciser si la somme est en cours ou obtenue

Le taux d'aide est plafonné à 40% maximum du budget total, et l'aide est limitée à un montant total de 6000 €

(\*) TVA réglementaire de 10% collectée par l'administration sur les frais d'inscription (hors frais de repas et autres)

Recettes	Montant en €	Dépenses	Montant en €
Frais d'inscriptions colloque hors TVA*	0,00 €	Frais de déplacements conférenciers pléniers	0,00 €
Subvention Région	0,00 €	Frais d'hébergement conférenciers pléniers	0,00 €
		Repas	0,00 €
		Fournitures Administratives / Publicité	0,00 €
		Frais d'édition des actes du colloque	0,00 €
		Frais de location de salle	0,00 €

Montant Demandé **2 000,00 €**

Total Recette **2 000,00 €** Total Dépense **0,00 €**